

N°x
xx I
MOI
SA
NN
EE

dp
DÉBAT
PUBLIC

CAHIER D'ACTEUR

FOS BERRE PROVENCE
UN AVENIR INDUSTRIEL EN DEBAT

02.04.2025
13.07.2025



Notre association s'est donnée pour but de défendre la Réserve de Biosphère de l'Unesco de Camargue et de promouvoir la désignation du delta au titre du Patrimoine mondial de l'Unesco. La Camargue est déjà sur la liste indicative des biens de l'Unesco depuis 2002.

Contact : Association La Camargue à l'Unesco

Centre du Scamandre – Les

Iscles – 30 600 Gallician

T +33 687 55 07 75

Page FaceBook : La Camargue à l'Unesco

Le point de vue de l'Association La Camargue à l'UNESCO

EN BREF.

Le delta de Camargue est remarquable notamment par la richesse de sa biodiversité. Il est sur la liste indicative des biens de l'Unesco depuis 2002 et fait l'objet de plusieurs protections. Si la décarbonation de la zone industrialo-portuaire de Fos est un objectif que nous partageons, elle ne peut se faire au prix du sacrifice d'un demi-siècle de politiques environnementales. Les incidences d'une ligne aérienne très haute tension, pourraient inciter l'Unesco à déclasser la Réserve de Biosphère dès 2027. Les impacts préjudiciables seraient bien évidemment environnementaux (notamment sur les oiseaux migrateurs et nicheurs de ce territoire Camargue-Crau-Alpilles) mais aussi socio-économiques et culturels en affectant l'agriculture traditionnelle camarguaise et l'économie éco-touristique.

LA commission nationale du débat public CNDP

Débat public Fos Berre Provence - Un avenir industriel en débat
244 Boulevard Saint-Germain – 75007 Paris
fos-berre-provence@debat-cndp.fr
www.debatpublic.fr/avenir-industriel-fos-berre-provence



TITRE

Dans les années 1960 et 1970, à l'orée du développement industrialo-portuaire du golfe de Fos et du développement touristique du golfe d'Aigues-Mortes, **le delta de la Camargue a été distingué** par sa désignation internationale (MAB (Man and Biosphère - Programme sur l'Homme et la biosphère) Unesco, Convention internationale Ramsar) et par la création du Parc naturel régional venant compléter le réseau de réserves naturelles et de sites protégés réglementairement. L'ensemble du territoire camarguais a rejoint le réseau européen Natura 2000 dans les années 2000. Cet espace naturel est le berceau d'une culture unique au monde et l'équilibre entre les enjeux naturels et socio-économiques y est d'une grande fragilité, d'autant plus que les effets des changements climatiques affectent le régime hydrologique du delta depuis quelques décennies. Si la décarbonation de la zone industrialo-portuaire de Fos est un objectif partagé par tous, elle ne peut se faire au prix du sacrifice d'un demi-siècle de politiques environnementales menées en Camargue ! Cette zone de coupure environnementale méditerranéenne doit le rester et ne peut être impactée par de nouveaux aménagements. L'Unesco et le MAB France s'inquiètent à juste titre des impacts environnementaux du projet de ligne à THT traversant la Réserve de

Biosphère de Camargue (cf.courrier à la suite). Les incidences de cet aménagement, couplées avec celles d'autres projets potentiellement très impactants, pourraient inciter l'Unesco à déclasser la Réserve de Biosphère dès 2027. Les impacts préjudiciables seraient bien évidemment environnementaux (notamment sur les oiseaux migrateurs et nicheurs de ce territoire Camargue-Crau-Alpilles) mais aussi socio-économiques et culturels en affectant l'agriculture traditionnelle camarguaise et l'économie éco-touristique. Il est pour nous inconcevable d'affaiblir à ce point les outils de conservation existant en Camargue et de condamner ainsi notre projet de classement de la Camargue au Patrimoine mondial de l'Unesco.

TEXTE DU COURRIER ADRESSE LE 08/04/2024 PAR DIDIER BABIN, PRESIDENT DU MAB FRANCE, AU SECRETAIRE D'ÉTAT AUPRES DU MINISTRE DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE ET DE LA COHESION DES TERRITOIRES, CHARGE DE LA MER ET DE LA BIODIVERSITE.

Monsieur le Ministre,

Je vous fais part de ma profonde inquiétude relative aux impacts du développement de projets d'aménagement d'envergure sur la Réserve de biosphère de Camargue (Delta du Rhône). Celle-ci a été désignée par l'UNESCO dès 1977 et étendue en 2006 et avec cette reconnaissance, la France s'est engagée à assurer un équilibre entre conservation et développement humain, et à protéger à long terme la biodiversité située dans ses aires centrales, confortées par leurs zones tampon.

Le projet de ligne aérienne très haute

Texte du courrier



FOS BERRE PROVENCE
UN AVENIR INDUSTRIEL
EN DÉBAT

tension de 400 000 volts de 65 km, confié par l'Etat à Réseau de Transport d'Électricité prévoit de traverser la partie Est du Delta du Rhône. Si ce projet venait à terme, il compromettrait la Réserve naturelle nationale des Marais du Vigueirat, aire centrale de la Réserve de biosphère, des sites Natura 2000 et des terrains des Parc naturels régionaux de Camargue et des Alpilles, en zone tampon.

D'autres effets seraient à prévoir sur les paysages agricoles et ruraux de cette région, ainsi que sur la ville d'Arles, et sur les activités agricoles et touristiques.

Nous souhaitons que l'étude de solutions alternatives et globales ait lieu avec l'appui du Conseil scientifique de la Réserve de biosphère. D'autant que ce projet n'est pas le seul à affecter la Camargue, zone humide dont l'importance internationale n'est plus à démontrer : projet autoroutier de contournement d'Arles, remplacement du bac du Barcarin par un pont sur le Grand Rhône.

Tous les indicateurs montrant l'urgence à restaurer la biodiversité et non à la fragiliser encore d'avantage dans le contexte du changement climatique rapide, j'espère vivement que ces atteintes redoutées à la Réserve de biosphère de Camargue pourront être revues et que l'engagement de la France auprès de l'UNESCO sera respecté.

Ayant été alerté par le Secrétariat du MAB à l'UNESCO, je devrai apporter des informations solides sur les effets attendus de ces aménagements sur les zones centrales et tampon de la Réserve de biosphère, les instances de l'UNESCO pouvant alors estimer si le maintien du site dans le Réseau mondial des Réserves de biosphère se justifie ou non. Je vous demande donc de me tenir informé de l'évolution de ces projets.

Je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, à l'assurance de ma considération.

CONCLUSION

Nous demandons donc avec insistance que les projets alternatifs pertinents à la ligne aérienne THT soient pris en considération et permettent de concilier les objectifs industriels avec la préservation effective de la Réserve de Biosphère de Camargue. Les deux objectifs sont tout autant prioritaires et justifient des coûts légèrement supérieurs pour la solution enterrée et ensouillée. Toute autre solution condamnera notre Camargue à une inéluctable dévalorisation.

